

Message d'origine-----

De : Simon Jean-Yelle [mailto:sjeanyelle@enerfin.es]

Envoyé : 15 janvier 2010 11:50

À : Boutin, Anne-Lyne (BAPE)

Cc : Sara Diaz

Objet : Reponse question 19 et rectification

Bonjour Mme Boutin,

Je vous envoie ci-joint la réponse à la question 59 (DQ17) que nous avait adressée la commission. Je vous joint aussi un document de rectification concernant un annexe et le dernier mémoire qui avaient été rendu disponible. Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à toute autre question.

Meilleures salutations.

Simon Jean-Yelle
Chargé de Projet - Éoliennes de l'Érable
2075 Rue University,
Bureau 1015 - Montréal, (Québec) H3A 2L1

PROJET DU PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE
RECTIFICATIONS DU PROMOTEUR AUX MEMOIRES DEPOSÉES AU BUREAU D'AUDIENCE
PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) – 2^{ème} partie

DM78.2

Page 1	Les bâtiments situés aux adresses suivantes : 539, Rang 4, Sainte-Sophie-d'Halifax 491, Rang 4, Saint-Ferdinand sont des bâtiments qui se retrouvent sur la carte DA20. La qualification de ces bâtiments en fonction des codes d'utilisation du sol est de « chalet ». Ainsi, ils ne sont pas indiqués en rouge (résidence permanente).
--------	---

DM 225

Page 4, 1er paragraphe	Le commencement des travaux d'arpentage sur terrain réalisés par la firme TOPOCOM ont été communiqué aux propriétaires concernées par une lettre d'information. Puis, quelques jours à l'avance, Éoliennes de L'Érable a contacté les propriétaires concernés par téléphone pour leurs communiquer la visite sur terrain de TOPOCOM sur leurs propriétés. En plus, les municipalités concernées et la MRC de L'Érable ont été avisées elles aussi par courrier.
------------------------	---